

COMMUNE DE VERSAILLES
Plan de sauvegarde
et de mise en valeur

PLAN DE SERVITUDES Echelle : 1/2000
Versailles, MISE A JOUR, AVRIL 92

- Limite du périmètre du secteur sauvegardé
 - Monuments historiques classés et inscrits
 - Faisceaux hertziens
 - Protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
 - Protection des centres d'émission et de réception contre les obstacles
 - Secteur de Vestiges Archéologiques
 - RESEAUX DE COMMUNICATIONS
Cables TRN posés en conduites multiples
- NB: L'ensemble du secteur sauvegardé est concerné par le périmètre de protection de Monument Historique Classé (Loi du 31 Dec 1913) de 500m de rayon à partir de la chambre du ROI.
- Les édifices protégés au titre des monuments historiques sont reportés sur les plans au 1/500

